



# DIRECCTE Centre infos

**Lettre d'information** de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Centre



## EDITORIAL

### Mobilisation pour l'emploi



**Chers partenaires,**  
*Dans la droite ligne de la lettre du 31 janvier, il m'a semblé utile de vous adresser ce numéro spécial qui en reprend au verso la page 3 et rappelle les mesures prises lors du sommet sur la crise le 18 janvier en faveur de la mobilisation pour l'emploi. Merci de transférer ces deux pages au maximum d'entreprises de notre région.*

**Notre mobilisation est générale et prospective.**

Cette mobilisation générale s'appuie sur :

- les outils décrits en page 2 pour faciliter le maintien ou le retour à l'emploi : suivi renforcé des demandeurs d'emploi depuis plus de 2 ans qui s'appuie sur un dispositif spécial mis en place par Pôle Emploi, plus de 8000 contrats aidés mis à disposition au 1<sup>er</sup> semestre en région Centre, réactivation du dispositif "zéro charges" ([télécharger la plaquette](#)), développement de l'alternance et facilitation de l'accès au chômage partiel ou à l'activité partielle ;
- Sur [notre site](#), vous trouverez des informations plus précises.
- des réunions régulières des SPEL (service public de l'emploi local) présidées par les sous Préfets avec la DIRECCTE, Pôle Emploi, les Missions locales, Cap Emploi et la Région ;
- des responsables emploi dans chacune des 6 unités territoriales au service des entreprises pour gérer les dispositifs nécessaires (tels que l'activité partielle ou l'appui en cas de difficulté) ;
- des chargés de mission de développement économique de la DIRECCTE qui sont référents PME dans chacun des 6 départements de la région ([Consulter leurs coordonnées](#)), et d'autres qui sont référents de la centaine d'ETI et TPE/PME de forte croissance de notre région (pépites) ;
- des enquêteurs de la concurrence et de la métrologie, garants de la loyauté des pratiques commerciales et du bon fonctionnement des marchés ;
- des événements mobilisateurs à venir : semaine de l'artisanat du 9 au 16 mars, semaine de l'industrie du 19 au 25 mars, signature de la charte export le 19 mars, semaine "au Centre de l'emploi" du 26 au 30 mars, journées européennes des métiers d'Art du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril. Des points de presse auront lieu autour des préfets entre mi-mars et le 22 mars.
- les différents opérateurs de l'Etat tels que Pôle Emploi, OSEO, la CDC, le FSI région, UBIFRANCE ou COFACE.

Cette mobilisation est aussi prospective :

- avec le travail collectif porté par les chambres consulaires qui se réforment, par les pôles de compétitivité et d'excellence, par les branches et fédérations professionnelles, par les partenaires sociaux, par les conseillers du commerce extérieur et les acteurs de l'intelligence économique, par les élus locaux et leurs services à tous les niveaux (Région, département, agglomération, communes) ;
- avec la tenue entre le 3 et le 20 avril de la deuxième réunion des 5 comités stratégiques de filières régionaux (CSFR) de notre région : pharmacie, cosmétique, automobile/mécanique, efficacité énergétique et agroalimentaire ;
- avec l'approfondissement des travaux sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur les territoires (GPECT), à partir d'un cadrage régional et d'actions territoriales et des formations de sensibilisation prévues pour tous les acteurs.

Chers partenaires, chers chefs d'entreprises, vous le constatez, la mobilisation est générale. N'hésitez pas à recourir à votre interlocuteur de proximité, quel qu'il soit : il vous mettra en relation avec toutes les équipes que nous constituons à votre service.

Bien à vous

Michel Derrac, DIRECCTE Centre

## Agenda



**Semaine nationale de l'artisanat**

11<sup>ème</sup> édition

Du 9 au 16 mars



**Semaine de l'industrie**

2<sup>ème</sup> édition

Du 19 au 25 mars



**Au Centre de l'emploi**

3<sup>ème</sup> édition

Du 26 au 30 mars



**Journées Européennes des Métiers d'Art 2012**

6<sup>ème</sup> édition

Du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril

**Pour en savoir plus :**

<http://www.centre.direccte.gov.fr>



# Mobilisation pour l'emploi

## Contrats aidés, alternance et formation : l'Etat se mobilise pour l'emploi

Lors du sommet sur la crise organisé le 18 janvier dernier, le chef de l'Etat a annoncé de nombreuses mesures visant à soutenir l'emploi, au sein des entreprises comme pour les demandeurs d'emploi. Tour d'horizon

### Suivi renforcé pour les chômeurs de plus de 2 ans

Plus d'un demandeur d'emploi sur trois (36,5% en région Centre fin décembre 2011\*) est un chômeur de longue durée (sans emploi depuis un an ou plus). Pour réduire cette proportion en forte progression depuis la crise, tous les chômeurs de très longue durée (plus de deux ans d'inscription en continu) seront reçus par Pôle Emploi. Ils se verront proposer une formation ou un contrat aidé ou des prestations d'accompagnement vers le retour à l'emploi.

### Mobilisation des contrats aidés

En région Centre, un arrêté préfectoral en date du 20 janvier dernier accorde le bénéfice de contrats aidés aux demandeurs d'emploi en difficulté (chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes de faible niveau de formation ou habitant en « zone urbaine sensible »...).

Il augmente le taux de prise en charge par l'Etat des contrats aidés des chômeurs de longue durée de plus de 50 ans de 70 à 80% dans le secteur non marchand et de 30 à 40% dans le secteur marchand.

### Zéro charges pour l'embauche des jeunes

Mis en place entre décembre 2008 et juin 2010, le dispositif "zéro charges" est réactivé durant six mois. Grâce à cette mesure, toute embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDI ou CDD de plus d'un mois sera exonérée de charges durant un an, pour toute entreprise de moins de dix salariés.

L'exonération, complète au niveau du Smic, est dégressive jusqu'à 1,6 Smic.

\*Chiffres à fin décembre 2011- chômeurs de catégorie A, B et C



Crédit photo Philippe Bauduin

### Poursuite du développement de l'alternance

En 2011, 14 194 contrats d'apprentissage et 4136 contrats de professionnalisation ont été conclus en région Centre, soit une augmentation respective de +3% et de +17% par rapport à 2010. En 2012, la mobilisation des contrats en alternance sera

poursuivie, notamment pour les entreprises de plus de 250 salariés qui ont l'obligation depuis l'an passé de compter dans leurs effectifs un quota d'alternants de 4%. Leur taux de contribution à la taxe d'apprentissage varie désormais (système de bonus-malus) en fonction de l'atteinte ou non de ce quota.

### CHÔMAGE PARTIEL : "FORMER PLUTÔT QUE LICENCIER"

En 2011, 477 entreprises de la région ont déposé une demande d'indemnisation au titre de l'activité partielle, soit plus de deux fois moins qu'en 2010. Ce dispositif s'est révélé très efficace en 2009 pour éviter les suppressions d'emploi tout en permettant aux entreprises de faire face à une détérioration de leur activité. Pour le promouvoir à nouveau en 2012, plusieurs évolutions et simplifications sont envisagées : réduction du délai d'instruction des demandes pour obtenir l'autorisation de la DIRECCTE -voire suppression de cette autorisation-, simplification des formulaires (CERFA) à remplir par les entreprises... La prise en charge par l'Etat est revalorisée : l'allocation spécifique passe de 3,84€ de l'heure chômée à 4,83€ pour les entreprises de moins de 250 salariés et de 3,33€ à 4,33€ pour les entreprises de plus de 250 salariés (Décret n°2012-275 du 28/02/2012). Par ailleurs, les périodes de chômage partiel seront utilement employées à la formation des salariés concernés. La DIRECCTE Centre encouragera les dispositifs de type «former plutôt que licencier» en favorisant les relations TPE-PME/OPCA. Elle accompagnera aussi la mise en place de formations destinées à faciliter la mobilité -interne ou externe- de salariés confrontés à des mutations économiques dans leur branche ou sur leur territoire.